

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 10 octobre 2023* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

**SONT ABSENTS :**

Madame la conseillère Nathalie Traversy ainsi que monsieur le conseiller Jean Précourt.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 17**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-10-350**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;  
Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

05. Service d'audit pour l'année 2022 – Autorisation de paiement à la firme *Groupe RDL Drummondville SENCRL* ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

06. Autorisation de paiement à Marquage Traçage Québec – Lignage des rues et stationnements 2023 ;
07. Mandat aux Entreprises B. C. I. – Remplacement de ponceaux - Rang Saint-Joseph ;
08. Autorisation de remboursement à M. Mario Gamelin – Dépôt de garantie – Fauchage des abords de route 2021-2023 ;
09. Autorisation de paiement à Excavation MCBM soit des factures en extra – Nettoyage du réseau d'aqueduc rue principale & ajout MG20 pour le chemin temporaire en parallèle à la rue Daneau ;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

10. Nomination d'un substitut pour la Régie I. A. E. P. du Bas-St-François ;
11. Autorisation de paiement à *Excavation McBM* – Décompte progressif n°4 – Remplacement des conduites d'égouts pluviaux et d'aqueducs de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

12. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* – Gestion des actifs municipaux ;
13. Autorisation de paiement à *Stantec Experts-conseils Ltée* - Projet de remplacement des conduites rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
14. Autorisation de paiement aux *Services EXP inc.* – Soutien technique projet 8 logements de Michael Bourgouin ;

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

15. Reconnaissance pour les personnes proches aidantes ;
16. Charte municipale pour la protection de l'enfant – Résolution d'adoption ;

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

17. Autorisation de paiement la firme *Groupe Châteauneuf Inc.* – Bornage et remplacement cadastral - Chemin de la Coulée ;
18. Adoption du second projet du règlement 245-2023 modifiant le règlement de zonage 160-2017 afin de permettre le multi logement dans les zones H-01 et H-11 ;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

19. Autorisation de paiement à *Tessier Récréo-Parc* – Banc de parc victorien – Aménagement parc Martel ;
20. Demande de droits de passage hiver 2023-2024 - Club des neiges Sorel-Tracy inc. ;

- 
21. Affaires diverses ;
  22. Documents déposés ;
  23. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;  
Période de questions ;
  24. Levée de l'assemblée.

### **02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 septembre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2023-10-351**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 septembre 2023 et d'en autoriser la signature.

### **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 25 septembre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2023-10-352**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 25 septembre 2023 et d'en autoriser la signature.

### **04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 septembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-10-353**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la – disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2023.

*Isabelle Tougas*  
Secrétaire/commis-comptable

**Municipalité de PIERREVILLE**

**Conseil du mois de Octobre**

**ANNÉE 2023**

**Liste des comptes**

**Déboursés directs (Dépense 2023)**

1	9455	Excavation MCBM inc. - Décompte #3 travaux des conduites rues Daneau-Descheneaux <b>R-2023-09-335</b>	357 078.01 \$
2	9456	Ferme Des Ormes - Melon d'eau pour le tournoi de soccer	144.00 \$
3	9457	Gamelin Mario - Fauchage des abords de route 2e coupe <b>R-2023-09-329</b>	8 429.10 \$
4	9458	Métro Rouillard & Frères inc. - 3/6 versement subvention démolition d'un immeuble rue Georges <b>R-2023-09-339</b>	14 000.00 \$
5	9459	Bourque Olivier - Coaching saison de soccer <b>R-2023-09-341</b>	1 020.00 \$
6	9460	Bourque Samuel - Coaching, arbitrage, juge saison de soccer <b>R-2023-09-341</b>	1 030.00 \$
7	9461	Fadoq - Subvention location de salle centre communautaire soirée 28-08-2023 <b>R-2023-08-312</b>	125.00 \$
8	9462	Jutras Antoine - Coaching saison de soccer <b>R-2023-09-341</b>	1 095.00 \$
9	9463	Duval Thomas - Arbitrage tournoi de soccer <b>R-2023-09-340</b> - Coaching saison soccer <b>R-2023-09-341</b>	565.00 \$
10	9464	Paroisse Sainte-Marguerite Dyouville - Don Gala reconnaissance Bas Saint-François 2023 <b>R-2023-09-344</b>	250.00 \$
11	9465	Bourque Alexis - Coaching saison soccer <b>R-2023-09-341</b>	1 110.00 \$
12	9466	Paysagement Précourt inc. - Aménagement paysager parc Martel <b>R-2023-09-342</b>	22 244.96 \$
13	9467	St-Pierre Guillaume - Coaching saison soccer <b>R-2023-09-341</b>	1 000.00 \$
14	9468	Gauthier Déyan - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b> - Arbitrage saison soccer <b>R-2023-09-341</b>	210.00 \$
15	9469	Gauthier Allyson - Coaching saison soccer <b>R-2023-09-341</b>	260.00 \$
16	9470	Boisclair Raphaël - Coaching saison soccer <b>R-2023-09-341</b>	260.00 \$
17	9471	Stantec Experts Conseils Ltée. - Coordination et surveillance travaux conduites rues Daneau-Descheneaux <b>R-2023-09-332/334</b>	15 067.47 \$
18	9472	SNC Lavalin inc. - Supervision travaux rues Daneau-Descheneaux	4 918.04 \$
19	9473	Yergeau Alexis - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b>	20.00 \$
20	9474	Jutras Florent - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b>	360.00 \$
21	9475	Kiopini Justin - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b>	405.00 \$
22	9476	Kiopini Vincent - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b>	340.00 \$
23	9477	Robitaille Ozzrick - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b>	100.00 \$
24	9478	Benoit Théo - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b>	30.00 \$
25	9479	Bertin Laïla - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b>	90.00 \$
26	9480	Ouellet Adam - Arbitrage tournoi soccer <b>R-2023-09-340</b>	30.00 \$
27	9481	Équiparc - Banc avec dossier et ancrage parc Martel	2 770.90 \$
28	9482	Petite caisse - Repas (invités), eau, essuie-tout, crème glacée (invités)	122.75 \$
29	9483	Tessier Récré-Parc inc. - Panier à rebuts <b>R-2023-08-311</b>	1 498.12 \$
30	9484	Latour Hubert - Coaching saison soccer <b>R-2023-09-341</b>	520.00 \$
31	9485	Petite caisse - Dépenses travaux plomberie salle Renaud-Baril	250.00 \$
32	9486	Ministre des finances (Régie du Bâtiment) - Frais annuels élévateur vertical handicapé centre communautaire	94.42 \$
33	9487	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Tournoi soccer alimentation	3 378.60 \$
34	9488	Bourque Samuel - Tournoi soccer Plywoods et Ballons	222.46 \$
35	9489	La Ballounerie - Tournoi soccer - Location jeux gonflables	1 345.21 \$
36	9490	Drapeau Jimmy - Tournoi soccer - Arbitres	305.14 \$

37	9491	Laneuville Mikael - Tournoi soccer - Panneau H-Core	110.34 \$
			<b>440 799.52 \$</b>

### **Kilométrage,dépense payée avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de septembre 2023	8.54 \$
2		Paolla Beauchemin Dos Reis - Déplacement du mois de septembre 2023	61.00 \$
3		Sylvain Bardier - Cellulaire août 2023	67.28 \$
4		Richard Fontaine - Cellulaire juillet et août 2023	100.00 \$
5		François Roy - Déplacement du mois de septembre 2023	61.00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>297.82 \$</b>

### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois de septembre 2023	1 521.37 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de septembre 2023	4 416.49 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de septembre 2023	11 392.58 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de septembre 2023	5 563.54 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de septembre 2023	4 462.12 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de septembre 2023	18.34 \$
7		Telus - Cellulaire dg + municipalité	231.06 \$
8		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>27 645.74 \$</b>

### **Fournisseurs 2023**

1	9492	Descôteaux André - Déplacements: Daneau-Descheneaux, étangs, Drummondville (peinture), MRC (2x), Trois-Rivières (sécurité civile);	485.56 \$
2	9492	<b>Suite:</b> Grand St-Esprit, Buromax Trois-Rivières, Guillevin ballast, rue Thilbault, rue principale, rang Du Chenal-Tardif	- \$
3	9492	Descôteaux André - Congrès, repas (2x), hébergement, déplacement	913.28 \$
4	9493	Belisle Michel - Congrès, repas, hébergement, déplacement	1 342.25 \$
5	9494	Boisvert Lyne - Déplacements: FQM (Assureurs), Rencontre glissement terrain, Batterie Expert, Caisse, ND, RDL Drummond, Grand St-Esprit	514.84 \$
6	9494	<b>Suite:</b> Mégaburo, Spax Vêtement	- \$
7	9494	Boisvert Lyne - Congrès, repas (2x), hébergement	513.75 \$
8	9494	Boisvert Lyne - Formations: Loi 25, CPA-Gestion des ressources humaines de l'organisation, Remédier à la négligence et gérer l'incompétence	1 515.06 \$
9	9494	<b>Suite:</b> CPA gestion de la performance, Poste Canada envoi purge, chaise de bureau (Paolla), Crépines	- \$
10	9495	BPN Environnement 2011 inc. - Location de toilette (4x) tournoi de soccer	850.82 \$
11	9496	Buropro - Protège feuille, photocopies	321.12 \$
12	9497	Dépanneur Pierreville - Essence camions	953.52 \$
13	9498	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	189.36 \$
14	9499	Location Équipements Raydan - Lame de débroussailleuse, visières	115.94 \$
15	9500	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation septembre 2023	35.00 \$
16	9501	Garage Pierre-Durfresne - Batterie pour le camion F250	299.32 \$
17	9502	L'annonceur - Publicité carte d'affaires	91.98 \$
18	9503	Eurofins Environex - Tests d'eau usée	860.60 \$
19	9503	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	520.27 \$
20	9504	Mégaburo - Papeteries diverses	32.69 \$
21	9505/9506	Patrick Morin - Propane, tuile suspendue, éponge, mini rouleau, clé, pinceau, ruban, tube neon, eau,couteau, platre, manchon, peinture	374.50 \$
22	9507	Groupe 132 - Réparation d'asphaltage rang Du Petit-Bois	1 149.75 \$
23	9508	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau de septembre 2023	19 829.58 \$
24	9509	R.G.M.R. Bas Saint-François - 9/12 vers. Quote-part	21 523.76 \$
25	9510	Réseau biblio - Reliure de livre du 19-09-2023	14.29 \$
26	9511	Rouillard & Frères (Métro) - Aliments pour tournoi de soccer	4 268.16 \$
27	9512	Spec-Tech inc. - Location équipement audiovisuel tournoi de soccer	245.48 \$
28	9513	Infotech - 1/2 versement papeterie compte de taxes 2024	537.51 \$
29	9514	Marquage Traçage Québec - lignage de rues	16 838.08 \$

30	9515	Traversy Nathalie - Congrès repas	75.37 \$
31	9516	Côté Fleury - Kaba support de batterie pour serrures	66.12 \$
32	9517	Bussières Josée - Congrès, repas, hébergement, déplacement, stationnement	871.11 \$
33	9518	Hydro Québec - Intervention pour éclairage public	505.89 \$
34	9519	Techni Consultant inc. - Assistance annuelle , appel d'offres public (Vidange des boues)	3 901.51 \$
35	9520	Chapiteaux Guy Pineault - Location de chapiteaux tournoi de soccer	1 300.00 \$
36	9521	Paysagement Précourt inc. - 3/3 versement services d'horticultures et tonte de pelouse	8 940.37 \$
37	9522	Alarme et contrôle d'accès Alliance inc. - Frais annuelle central	344.93 \$
38	9523	Les Entreprises BCI - 12 roues de terre tamisée (étangs)	459.90 \$
39	9524	Précourt Jean - Congrès repas (2x), hébergement, déplacement (ANNULÉ)	0.00 \$
40	9525	Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres - Bornage et remplacement cadastral chemin De La Coulée	1 691.78 \$
41	9526	Pluritec - Balancement hydraulique & études	1 385.42 \$
42	9527	Annulé	
43	9531	Icimédias - Courrier sud - Publication d'avis public dépôt du rôle 2024	563.38 \$
44	9528	Aux Mille et une Fêtes - Location Steameuse à hot-dog et friteuse	229.95 \$
45	9529	Auger & Dubord, arpenteurs géomètres inc. - Certificat de piquetage 26 rue Lt.Gouv. Paul-Comtois	689.85 \$
46	9530	Gamelin Jonathan - Congrès, repas (2x), hébergement, déplacement	599.69 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>95 961.74 \$</b>
<b>Total des factures du mois</b>			<b>564 704.82 \$</b>

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 05. SERVICE D'AUDIT POUR L'ANNÉE 2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE RDL DRUMMONDVILLE SENCRL

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité doit procéder à l'audit de ses livres comptables ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, la Municipalité a retenu les services de la firme comptable *Groupe RDL Drummondville SENCRL* ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 110148 de 23 592,87 \$ taxes incluses, émise le 22 septembre 2023 par la firme comptable pour les services suivants :

- *Audit des livres comptables ;*
- *Entrevues et consultations avec l'auditeur ;*
- *Consolidation de l'organisme faisant partie du périmètre comptable (3) ;*
- *Intégration de la consolidation au rapport financier et des activités sectorielles ;*
- *Préparation des déclarations d'impôts ;*
- *Compléter les dépenses relatives au volet entretien du réseau local ;*
- *Achever le rapport financier relatif au volet entretien du réseau local ;*
- *Compléter rapport financier consolidé et fichiers de consolidation.*

CONSIDÉRANT QUE la facture no 110167 de 712,85 \$ taxes incluses, émise le 28 septembre 2023 par la firme comptable pour les frais de déplacement à la Municipalité relatifs à la présentation du rapport financier de l'exercice 2022 aux élus ;

**2023-10-354**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 110148 de 23 592,87 \$ taxes incluses à la firme comptable *Groupe RDL Drummondville SENCRL* pour l'audit des livres comptables de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 ;

ET d'autoriser le paiement de la facture no 110167 de 712,85 \$ taxes incluses à la firme comptable *Groupe RDL Drummondville SENCRL* pour les frais de déplacement relatifs à la présentation du rapport financier de l'exercice 2022 aux élus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Comptabilité et vérification » 02 130 00 413*

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

### **VOIRIE MUNICIPALE**

---

#### **06. AUTORISATION DE PAIEMENT À MARQUAGE TRAÇAGE QUÉBEC – LIGNAGE DES RUES ET STATIONNEMENTS 2023**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-285 autorise le paiement ± 14 768,54 \$ taxes incluses pour le lignage de ± 30 km de rues et de rangs ainsi que des cases de stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 3078 de 16 838,08 \$ taxes incluses, émise le 18 septembre 2023 par l'entreprise *Marquage Traçage Québec* se détaille comme suit :

- 34 850,1 ml. de ligne axiale jaune (augmentation de 4 850,1 ml.) ;
- 123 cases de stationnement (réduction de 46 cases) ;
- 3x stationnements handicapés (augmentation de 1) ;
- 1x traverse de piétons jaune ;
- 4x « défense de stationner » (augmentation de 4) ;
- 1x « RÉSERVÉ » (augmentation de 1) ;
- 132,3 ml. hachurés (augmentation de 132,3 ml.) ;
- 6x flèches (augmentation de 6).

CONSIDÉRANT QUE les travaux de lignage et marquage des rues et stationnements ont été effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, M. Sylvain Bardier ;

**2023-10-355**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 3078 de 16 838,08 \$ taxes incluses à l'entreprise *Marquage Traçage Québec* pour le lignage et le marquage des rues et des stationnements de la Municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Lignage des rues » 02 355 00 639*

**07. MANDAT AUX ENTREPRISES B. C. I. – REMPLACEMENT DE PONCEAUX - RANG SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) ponceaux du rang Saint-Joseph doivent être remplacés, soit un ponceau près du 33, rang Saint-Joseph et l'autre près du 47, rang Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 61486 de 7 987,33 \$ taxes incluses, émise le 4 octobre 2023 par *Matériaux et surplus Lefebvre inc.* se détaille comme suit :

33, rang Saint-Joseph

Ponceau 600mm (24") X 6m (24 pieds) en plastique	786,00 \$
Ponceau 600mm (24") X 6m (24 pieds) en plastique	786,00 \$
Collet fendu 600mm (24")	95,00 \$
Livraison	25,00 \$
<hr/>	
Total (taxes en sus)	1 692,00 \$

47, rang Saint-Joseph

Ponceau 900mm (36") X 9m (29'6") en plastique	2 530,00 \$
Ponceau 900mm (36") X 9m (29'6") en plastique	2 530,00 \$
Collet fendu 900mm (36")	170,00 \$
Livraison	25,00 \$
<hr/>	
Total (taxes en sus)	5 255,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 200053 de 8 934,71 \$ taxes incluses, émise le 11 septembre 2023 par *Les Entreprises B. C. I. inc.* pour les travaux de remplacement du ponceau près du 47, rang Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 200063 de 8 052,28 \$ taxes incluses, émise le 4 octobre 2023 par *Les Entreprises B. C. I. inc.* pour les travaux de remplacement du ponceau près du 33, rang Saint-Joseph ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-10-356**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater *Les Entreprises B. C. I. inc.* pour effectuer les travaux de remplacement des ponceaux situés près du 33 et du 47, rang Saint-Joseph pour un total de 16 986,99 \$ taxes incluses ;

ET d'autoriser le paiement de ± 7 987,33 \$ taxes incluses à *Matériaux et surplus Lefebvre inc.* pour les ponceaux et le matériel nécessaire à leur remplacement ;

QUE le coût total des travaux de remplacement des ponceaux situés près du 33 et du 47, rang Saint-Joseph s'élève à 24 974,32 \$ taxes incluses ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponts-Ponceaux-Fossés » 02 320 01 521*

**08. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT À  
M. MARIO GAMELIN – DÉPÔT DE GARANTIE –  
FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE 2021-2023**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-01-26 octroie le contrat de fauchage des abords des routes, avec option de renouvellement pour deux ou trois ans, à M. Mario Gamelin ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de deux renouvellements, le contrat de fauchage des abords des routes, octroyé à M. Mario Gamelin, se termine à la fin de la saison estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de procéder au remboursement du dépôt de garantie de 3 079,23 \$ fourni par M. Mario Gamelin le 16 décembre 2020 ;

**2023-10-357**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 3 079,23 \$ à M. Mario Gamelin dans le cadre du remboursement de son dépôt de garantie.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes-Contrat » 02 320 02 521*

**09. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION MCBM  
SOIT DES FACTURES EN EXTRA – NETTOYAGE DU  
RÉSEAU D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE & AJOUT MG20  
POUR LE CHEMIN TEMPORAIRE EN PARALLÈLE À LA  
RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection de la rue Descheneaux et d'une partie de la rue Daneau, l'entreprise *Excavation McBM* a procédé au nettoyage du réseau d'aqueduc de la rue Principale, et ce après les travaux de réfection afin de s'assurer du bon fonctionnement du réseau ainsi qu'à l'ajout de 24,64 t de MG20 en guise de chemin temporaire qui est parallèle à la rue Daneau et ceci afin d'assurer une meilleure circulation pour les citoyens qui y résident ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux directives de changement sont à traiter « hors projet » ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 4170 de 2 507,32 \$ taxes incluses, émise le 4 octobre 2023 par *Excavation McBM* pour le nettoyage du réseau d'aqueduc municipal existant effectué le 13 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 4171 de 2 401,70 \$ taxes incluses, émise le 4 octobre 2023 par *Excavation McBM* pour l'ajout de 24,64 t de MG20 afin d'améliorer le chemin temporaire utilisé par les résidents de la rue Daneau. Les travaux ont été effectués dans la semaine du 10 juillet 2023 ;

**2023-10-358**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement total de 4 909,02 \$ taxes incluses à l'entreprise *Excavation McBM* pour les factures no 4170 et no 4171.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Entretien & réparation Aqueduc » 02 413 00 521 et « TECQ rue Descheneaux et rue Daneau » 03 310 00 015*



**10. NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR LA RÉGIE  
I. A. E. P. DU BAS-SAINT-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Steeve Desmarais au poste de substitut à la Régie I. A. E. P. du Bas-Saint-François et de procéder aux modifications qui s'imposent à la suite des élections municipales de 2023 ;

**2023-10-359**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer monsieur Michel Bélisle comme délégué substitut au sein de la Régie I. A. E. P. du Bas-Saint-François, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures ;

Monsieur Bélisle accepte la nomination respective séance tenante.

**11. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION MCBM  
– DÉCOMPTE PROGRESSIF N°4 – REMPLACEMENT DES  
CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET D'AQUEDUCS DE  
LA RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE DE LA RUE  
DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-173 mandate l'entreprise *Excavation McBM* pour la réalisation des travaux d'asphaltage et de remplacement des conduites d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'eau potable sous les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE le 2 octobre 2023, la Municipalité a reçu le *Décompte progressif n°4 des travaux exécutés au 30 septembre 2023* approuvé par la firme *Stantec Experts-conseils ltée* ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer dudit *Décompte progressif n°4* est de 19 025,92 \$ taxes incluses ;

**2023-10-360**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 19 025,92 \$ taxes incluses à *Excavation McBM* pour le *Décompte progressif n°4*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015*

**12. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-  
CONSULTANT INC. – GESTION DES ACTIFS  
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-405 mandate la firme *Techni-Consultant inc.* à titre de collaborateur externe pour l'élaboration et la réalisation des livrables du programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ledit mandat est au coût de 12 500,00 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02093 de 3 592,98 \$ taxes incluses, émise le 28 septembre 2023 par la firme *Techni-Consultant inc.*, portant l'avancement du contrat à 100 % ;

**2023-10-361**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02093 de 3 592,98 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant inc.* ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant: « Gestion des actifs municipaux » 02 413 01 444*

**13. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-10-326 a mandaté la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour la surveillance des travaux de remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau, dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 1838063 de 1 264,73 \$ taxes incluses, émise le 28 septembre 2023 par la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour la surveillance du remplacement des conduites des rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

**2023-10-362**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 1838063 de 1 264,73 \$ taxes incluses à la firme *Stantec Experts-conseils ltée*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015*

**14. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX SERVICES EXP INC. – SOUTIEN TECHNIQUE PROJET 8 LOGEMENTS DE MICHAEL BOURGOUIN**

CONSIDÉRANT QUE M. Michael Bourgouin se construit un immeuble à huit (8) logements sur la rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bourgouin a présenté, à la Municipalité, une demande de raccordement au réseau d'égouts de la rue Rouillard au lieu de se raccorder au réseau de la rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté, M. Michel Houle, de la firme *Les services EXP inc.* pour procéder à l'analyse de la possibilité d'offrir ce service de raccordement, à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de réflexions, M. Bourgouin a décidé de raccorder l'aqueduc et l'égout sanitaire au réseau de la rue Georges, sans aviser la Municipalité qu'il ne se raccorderait plus au réseau de la rue Rouillard ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a offert, à M. Bourgouin, l'opportunité de raccorder son pluvial au réseau de la Municipalité, mais celui-ci a mentionné vouloir conserver ses eaux de surface sur son terrain ;

2023-10-363

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 773711 de 574,88 \$ taxes incluses, émise le 4 octobre 2023, par la firme *Les services EXP inc.* pour les services professionnels de soutien technique et d'analyse du réseau d'égouts municipal de la rue Rouillard.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels (ING.) » 02 320 00 411*

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **15. RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNES PROCHES AIDANTES**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 5 au 11 novembre 2023 sous le thème *Ensemble cultivons l'humain* ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT QUE 35 % des adultes québécois sont proches aidants, donc 2,4 millions de Québécois qui accompagnent un de leurs proches en lui fournissant de l'aide ou des soins au moins 1h par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE les proches aidants entre 45 et 64 ans sont les plus nombreux. Les 18 - 44 ans représentent 33% des aidants, tandis que 27% ont plus de 65 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les proches aidants travaillent à temps plein pour 46 % d'entre eux. Le rôle de personne aidante est un rôle additionnel, qui s'ajoute à une vie déjà bien remplie ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement des communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les villes forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes ;

- En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aidance ;
- En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aidance et pour soutenir les personnes proches aidantes ;
- En proclamant la semaine du 5 au 11 novembre 2023, « Semaine nationale des personnes proches aidantes » lors d'un conseil municipal.

**2023-10-364**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer et de promouvoir la Semaine nationale des personnes proches aidantes sous le thème « Ensemble cultivons l'humain ».

#### **16. CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT – RÉOLUTION D'ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville a lancé un appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

**2023-10-365**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- *Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;*
- *Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;*
- *Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;*
- *Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;*

- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **17. AUTORISATION DE PAIEMENT LA FIRME GROUPE CHÂTEAUNEUF INC. – BORNAGE ET REMPLACEMENT CADASTRAL - CHEMIN DE LA COULÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite permettre aux autobus scolaires ainsi qu'aux camions lourds d'exécuter un virage en « U » au bout du chemin de la Coulée ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, la Municipalité doit procéder à l'achat du lot 6 568 783 appartenant aux copropriétaires, madame Isabelle Brunelle et monsieur Martin Laliberté, situé au bout du chemin de la Coulée et partageant des limites avec les lots 6 568 786, 6 568 785 et 6 568 784 ;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels d'un arpenteur-géomètre sont nécessaires pour effectuer le bornage et le remplacement cadastral afin que le notaire soit en mesure de produire l'acte de vente de madame Isabelle Brunelle à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le compte d'honoraires professionnels relatif au dossier 63242-12, émis le 12 septembre 2023 par la firme d'arpenteurs-géomètres *Groupe Châteauneuf Inc.* pour les services de bornage et de remplacement cadastral se détaille comme suit :

25 % Municipalité de Pierreville	1 691,78 \$
25 % Josée Mayrand et Stéphane Ménard	1 691,78 \$
25 % Monique Pelletier	1 691,78 \$
25 % Mélany Desroches et Charles Lambert	1 691,78 \$
	6 767,12 \$

CONSIDÉRANT QUE le compte d'honoraires professionnels de 655,36 \$ taxes incluses, émit le 12 septembre 2023 par la firme d'arpenteurs-géomètres *Groupe Châteauneuf Inc.*, pour les services de mise en plan du certificat de piquetage relatif au dossier 65012-2 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-10-366**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les paiements de 1 691,78 \$ taxes incluses et de 655,36 \$ taxes incluses à la firme d'arpenteurs-géomètres *Groupe Châteauneuf Inc.* pour les comptes d'honoraires professionnels relatifs à l'acquisition du lot 6 568 783.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat bout du terrain chemin de la Coulée » 03 310 00 011*

**18. ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 245-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017 AFIN DE PERMETTRE LE MULTI LOGEMENT DANS LES ZONES H-01 ET H-11**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier les usages de la zone H-01 et H-11 ;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de Pierreville modifie le règlement de zonage no 160-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 22 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été envoyée à tous les membres du conseil municipal et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-10-367**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no 245-2023 modifiant le règlement de zonage no 160 2017 afin de permettre le multi logement dans les zones H-01 et H-11 ;

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Modifier la grille des usages de la zone H-01 de l'annexe 3 du règlement de zonage 2016-07 afin de permettre :

Habitation II (H2) c) Trifamiliale isolée : habitation ne comprenant que 3 logements, dégagée de toute autre habitation.

**ARTICLE 3**

Modifier la grille des usages de la zone H-11 de l'annexe 3 du règlement de zonage 2016-07 afin de permettre :

Habitation III (H3) a) Multifamiliale isolée : habitation de 4 logements et plus, dégagée de toute autre habitation (maximum 12 logements)

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

*André Descôteaux*  
Maire de Pierreville

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale et greffière-trésorière

## LOISIRS ET CULTURE

---

### 19. AUTORISATION DE PAIEMENT À TESSIER RÉCRÉO-PARC– AMÉNAGEMENT PARC MARTEL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-11-413 stipule que le parc Martel sera muni de poubelles à deux ouvertures ayant une structure d'acier, soit pour les déchets et le recyclage ainsi que d'un support à vélo ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 36,683 de 2 141,98 \$ taxes incluses, émise le 18 septembre 2023 par *Tessier Récréo-Parc* pour un panier à rebuts de 75L à deux compartiments avec couvercle *Écolotop bleu/noir* ainsi qu'un support à vélo, 7 places, en acier et peint noir ;

2023-10-368

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement la facture no 36,683 de 2 141,98 \$ taxes incluses à *Tessier Récréo-Parc*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc rue Martel » 03 310 01 007*

### 20. DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE HIVER 2023-2024 – CLUB DES NEIGES SOREL-TRACY INC.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le *Club des neiges Sorel-Tracy inc.* doit présenter une demande de renouvellement des droits de passage à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison hivernale 2023-2024, le *Club des neiges Sorel-Tracy inc.* demande le renouvellement des droits de passage pour les points de traverses suivants :

- Rue Ally, de la descente de bateau municipale à l'usine de filtration, coordonnées GPS [46.066766,-72.811940] ;
- Rue Georges (226), entre la rue Martel et la rue Tremblay, coordonnées GPS [46.067902, -72.803777] ;
- Rang Sainte-Anne, entre le 44 et le 50, rang Sainte-Anne, coordonnées GPS [46.089271, -72.761403] ;
- Route Marie-Victorin (132), entre le 106 et le 109, route Marie-Victorin, coordonnées GPS [46.096458, -72.771240] ;
- Rang du Petit Bois, entre le 87 et le 89, rang du Petit Bois, coordonnées GPS [46.111097, -72.789131] ;
- Rang Saint-Jacques, entre le 57 et le 65, rang Saint-Jacques, coordonnées GPS [46.072808, -72.744515].

2023-10-369

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder au *Club des neiges Sorel-Tracy inc.*, les droits de passage aux points de traverses mentionnés précédemment pour la saison hivernale 2023-2024.

### 21. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

## **22. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapports mensuels du traitement de la récupération des mois d'août et septembre 2023 - Rapport mensuel du traitement du compost du mois d'août 2023 - Rapport mensuel du traitement des déchets du mois d'août 2023 ;
- 2. CONSEILLER FORESTIER ROY INC.** – Rapport d'étape programme mouches noir SEPTEMBRE 2023 ;
- 3. ADN COMMUNICATION/ALERTES MUNICIPALES** – Courriel d'information quant à la facturation du support technique précédemment offert gratuitement avec le service d'Alertes municipales ;
- 4. BIOSOL ENVIRONNEMENT** – Courriel de suivi concernant les études d'évaluations et caractérisation environnementales (phase 1 et 2) pour le terrain situé au 1, rue Georges à Pierreville.

## **23. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames les conseillères Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs les conseillers Michel Bélisle et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 21 h 43 et se termine à 21 h 49.

## **24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-10-370**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 49.

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA,*  
Directrice générale et greffière-trésorière